

MUNICIPALITÉ DE Chartierville

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Mardi 1^{er} octobre 2013

1. Ouverture de la séance :

Le maire Jean Bellehumeur ouvre la séance à 19 h 00 et souhaite la bienvenue à notre nouvelle secrétaire-trésorière adjointe, Mme Paméla Blais suite au départ de Mme Odette Bérard.

Sont présents : les conseillers Louis Désy, Denis Dion, Raymond Fournier, Nancy Lacroix et Jocelyn Poulin. La secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme est aussi présente.

2. Adoption de l'ordre du jour :

13-2367

Il est proposé par Denis Dion, appuyé par Raymond Fournier d'adopter la nomination à titre de secrétaire-trésorière adjointe de Mme Paméla Blais depuis le 19 septembre 2013 ainsi que l'ordre du jour avec deux ajouts :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2013.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :

- *Adoption du règlement 2013-02 – Programme Accès Logis Québec*
- *Résolution – Amendement à la résolution 13-2319 (Entente Chartierville – Newport)*
- *Résolution – Entente Monty Coulombe*
- *Résolution – Consultant en développement rural*
- *Résolution – Levée d'une servitude de non-accès (Ville de Warwick)*
- *Résolution – Soutien financier Place aux jeunes du HSF*
- *Résolution – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal)*
- *Résolution – Soumission rénovation Centre communautaire*

8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2013 :

13-2368

Il est proposé par Denis Dion, appuyé par Nancy Lacroix d'adopter le procès-verbal mentionné en titre. Adopté à l'unanimité.

4. Adoption des revenus & dépenses :

13-2369

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyée par Raymond Fournier d'adopter les revenus & dépenses tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2013 pour un total des dépenses d'une somme de 26 936,76 \$ et un total des revenus d'une somme de 35 630,03 \$. Adopté à l'unanimité.

5. Rapport du Maire :

M. le maire rappelle à l'assistance que nous sommes en période électorale et que les candidatures peuvent être déposées d'ici le 4 octobre 2013. M. Bellehumeur tient surtout en profiter pour remercier tous les conseillers pour leur implication et leur travail acharné pour le bien-être du village. Les conseillers tiennent aussi à leur tour à remercier M. Bellehumeur pour tous les dossiers qui ont été réglés grâce à lui.

M. Bellehumeur veut aussi souligner le travail de personnes du village qui se sont impliquées au niveau de comités qui ont été formés et aussi le travail de tous les bénévoles.

Trois soumissions ont été reçues pour la rénovation du Centre communautaire. M. Bellehumeur a examiné ces trois soumissions et c'est la compagnie PVCO qui offre le meilleur prix dans les budgets qui étaient

prévus ; ces travaux nous coûteront environ 25 000 \$ grâce au travail effectué par M. Poulin pour obtenir une subvention du fédéral. La seule réserve qui reste c'est que l'on peut rencontrer des imprévus lors de l'ouverture des murs qui pourraient occasionner des petits dépassements de coûts. Il faudra aussi réparer les assises et les briques endommagées.

Par ailleurs, un appel d'offres a aussi été fait pour refaire le système de chauffage pour que celui-ci soit plus performant, surtout par zone. Comme les montants attendus dépassaient les 100 000 \$, nous devions aller par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et personne n'a répondu à notre appel. M. Poulin va contacter d'autres compagnies à savoir si celles-ci sont intéressées à soumissionner.

Il est d'une commune renommée que le dépanneur est en voie de changer de propriétaire et la personne intéressée à en faire l'acquisition nous a contacté pour obtenir notre aide et l'année dernière, dans notre budget, nous avons prévu un budget d'aide dans ce sens avec deux axes notamment la restauration et l'hébergement. Ce que nous voyons comme projet à date, la personne intéressée prévoit avoir 3 ou 4 chambres en hébergement et servir des repas. Cette personne doit préparer un plan d'affaires avec le CLD et d'autres organismes. Le conseil étudiera cette demande avec quel genre d'aide on pourrait lui apporter.

M. Bellehumeur parle d'une conférence avec le groupe RAPPEL où il a assisté, en compagnie de Jocelyn Poulin et Jacques Gendron, concernant le creusage des fossés ce qui s'appelle la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés routiers. C'est le ministère des Transports qui a développé ces méthodes et nous allons probablement investir des montants qui nous sont garantis, car si on ne sauve pas la moitié des coûts, les montants investis nous seront remboursés. Nous prendrons une résolution à cet effet au point 7.

Au plus tard lundi de la semaine prochaine, la niveleuse sera passée avant la période hivernale ; comme on a reçu plusieurs plaintes concernant la méthode d'opérer la niveleuse, des cours seront donnés pendant la période hivernale et nous devrions avoir une meilleure méthode au printemps prochain qui est reconnue par le ministère des Transports.

Concernant le dossier du développement économique, suite au départ de Joanie Otis, nous devrions recevoir une offre de Marie-Eve Gagnon qui viendrait travailler le ¼ de son temps pour la municipalité de Chartierville.

M. Bellehumeur explique brièvement la nouvelle entente que nous a fait parvenir la municipalité de Newport concernant l'entretien de la route 210 aux limites de Chartierville. Cette entente qui était verbale depuis plusieurs années a maintenant été signée par Newport et nous allons prendre la résolution de signer cette entente.

Concernant le dossier des égouts, suite à la décision de fermeture de la compagnie HG Environnement, c'est la compagnie TGC qui a pris la relève et qui finaliseront ce dossier et la formation aux employés qui sont en charge de la station, soit Louise Saint-Laurent et Richard Martin.

Pour le dossier des VTT, le conseil avait rencontré des représentants pour une association qui devait être formée d'usagers de VTT qui voulait passer par Chartierville ; suite à quelques rencontres avec Fernand Prévost, nous avons reçu une lettre du 3 septembre 2013 une demande écrite du Club Quad du Mont-Mégantic légalement formé qui apparaît au registre des entreprises et qui aimerait obtenir des droits de passage sur la route 210 au complet et environ 800 mètres du rang St-Paul ; nous étions censés recevoir des trajets de ces pistes, mais aucun de ceux-ci n'était inclus. M. Bellehumeur a retourné une lettre à M. Prévost lui demandant l'information complète concernant les routes à utiliser dans le but de faire une consultation publique pour avoir le pouls de la population.

6. Rapport des comités *ad hoc* :

CICM & CIMO :

Les comités de citoyens pour CICM et CIMO ont déposé leur rapport 2013 en collaboration avec M. Fournier. Au CIMO, l'installation de la passerelle est terminée et pour le décor de mine, le tout se concrétisera en 2014. Pour ce qui du CICM, nous avons une très bonne saison touristique. M. Fournier tient à souligner que maintenant tous les attraits touristiques de Chartierville sont mentionnés dans les cartes touristiques et celle de la route des sommets.

Loisirs :

Mme Lacroix mentionne la date parution du P'tit journal vers le 15-16 octobre 2013. Ce sera aussi le dernier P'tit journal ; ce qui sera conservé sera probablement la rubrique sur les affaires municipales.

Sur le site internet, Mme Lacroix rappelle qu'un onglet sur la vente des maisons a été ajouté. Ce qu'il faut faire c'est prendre une petite photo et de transmettre au bureau municipal toutes les coordonnées.

Mme Lacroix souligne l'activité de la maison hantée qui se tiendra les 25 et 26 octobre 2013 de 18h30 à 21h30 avec une vingtaine de bénévoles. Il faut vraiment voir les décors, les déguisements, les maquillages.

Comité immobilier :

M. Désy informe qu'une étude a été faite sur le terrain acheté par la propriété et il a été établi qu'il existe une bonne partie de zone humide. Un analyste du Ministère de l'Environnement doit rencontrer le comité afin de déterminer ce qui pourra être réalisé avec ce terrain. On pourra par la suite décider des avenues qui seront réalisées.

Un autre projet intéressant serait de développer le terrain de camping à moindre coût. Dossier à suivre.

M. Désy veut aussi, par la même occasion, remercier toutes les personnes présentes aux réunions du Conseil. Il est très intéressant de voir que des citoyens se font un devoir d'assister à ces réunions.

7. Informations, correspondance & demandes diverses :

Adoption du règlement 2013-02 – Programme Accès Logis Québec :

13-2370

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme *AccèsLogis Québec* et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 3 septembre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Louis Désy et résolu unanimement que le présent règlement numéro 2013-01 soit par les présentes adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1. Dans le but de permettre aux coopératives et aux organismes sans but lucratif de bénéficier du programme *AccèsLogis Québec*, le présent règlement instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec.

ARTICLE 2. Ce programme permet à la municipalité d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme sans but lucratif un crédit de taxes (ou une aide financière) pour chaque projet admissible au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec sur son territoire.

ARTICLE 3. L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste en une aide financière de 10 000\$.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur dès son approbation par la Société d'habitation du Québec.

Amendement à la résolution 13-2319 (Entente Chartierville - Newport) :

13-2371

Considérant que les limites sud et nord de la municipalité de Chartierville le long de la route 210 ne son pas symétriques ;

Considérant que la limite de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton côté sud de la 210 se prolonge au-delà de la limite de la municipalité de Newport côté nord et fait face à la limite nord de la municipalité de Chartierville

Considérant que la virée pour les chasse-neiges correspond à l'entrée de la propriété du lot 27-P de la route 210 (Gérard Labranche et fils) et que cette propriété est dans le territoire de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ;

Considérant que l'entente qui lie la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton à celle de la municipalité de Newport (section 210-1-80 (environ 0.58 km));

Considérant les ententes verbales et les pratiques qui ont régi la situation dans les années passées (chemins d'hiver, profilage du chemin gravelé et recouvrement d'abat poussière) ;

Article 1

Entretien hivernal, côtés sud et nord

La municipalité de Chartierville s'engage à entretenir la route 210, côtés sud et nord, en période hivernale (de la première chute de neige et/ou verglas, à la fin du dégel) jusqu'à l'entrée de la propriété du lot 27-P, route 210 (Gérard Labranche et fils).

Article 2

Entretien estival, côtés nord et sud

La municipalité de Newport s'engage à entretenir la route 210, côtés sud et nord, en période estivale, section 210-1-80 et une portion de la section 210-1-90 située à l'entrée de la Domtar portant le numéro 95 (profilage du chemin gravelé et recouvrement d'abat poussière)

Article 3

Durée de l'entente

La présente entente aura une durée de trois (3) ans à compter de son approbation par les parties concernées. Par la suite elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de trois (3) ans, à moins que l'une des parties à l'entente n'informe par courrier recommandé l'autre partie de son intention d'y mettre fin. Cet avis devra être donné au moins 60 jours précédents l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

Article 4

Partage de l'actif

Chaque partie à l'entente demeure propriétaire des équipements qu'elle possède ou qu'elle acquerra à l'égard du service mentionné à la présente entente, et ce, sans aucune compensation de l'autre partie.

Article 5

Entrée en vigueur

Entrée en vigueur après que toutes les parties impliquées ont signé.

Il est donc proposé par Nancy Lacroix, appuyé par Denis Dion et résolu à l'unanimité que la municipalité de Chartierville mandate monsieur le maire Jean Bellehumeur et la secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme à signer une entente entre la municipalité de Newport et la municipalité de Chartierville pour le partage des travaux de déneigement, de profilage et d'épandage d'abat-poussière sur la route 210.

Offre de services - RAPPEL

13-2372

Il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyée par Louis Désy et résolu à l'unanimité que la municipalité de Chartierville mandate monsieur le maire Jean Bellehumeur pour négocier le texte de l'entente à intervenir avec le groupe RAPPEL et la date où ils vont débiter les travaux au taux indiqué d'environ 6 500 \$ et la façon dont ils vont procéder.

Entente Monty Coulombe

13-2373

Attendu que le cabinet d'avocats Monty Coulombe S.E.N.C. a présenté à la municipalité de Chartierville une entente de service de première ligne qui consiste en un contrat annuel de consultations générales au coût de 500 \$ plus taxes pour l'année 2014.

En conséquence, il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Denis Dion et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente de service de première ligne du cabinet Monty Coulombe S.E.N.C. tel que proposé au montant de 500 \$.

Consultant en développement rural

13-2374

Attendu que les municipalités dévitalisées (Lingwick, Newport et Scotstown) ainsi que Chartierville ont demandé une aide financière à la municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Saint-François par l'entremise du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)

Cette aide financière a été octroyée le 20 juin 2012 (no. 2012-06-4969) et bonifiée le 15 mai 2013 (no. 2013-05-5171) par le conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François.

Qu'une nouvelle offre de services doit être soumise par un consultant externe pour la poursuite du travail entamé dans le cadre de ce projet.

Il est donc proposé par Louis Désy, appuyé par Nancy Lacroix et résolu à l'unanimité de confier le mandat au maire Jean Bellehumeur d'accepter une offre de services d'un consultant en développement rural dans les limites de l'aide financière octroyée (55 000 \$) et de confier la gestion administrative de ce contrat à la municipalité de Chartierville.

Levée d'une servitude de non-accès [ville de Warwick]

13-2375

CONSIDÉRANT QUE l'une des conditions visant la levée d'une servitude de nonaccès aux routes appartenant au ministère des Transports du Québec, le ministre des Transports du Québec exige une contribution financière du requérant;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette contribution financière est calculé notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale;

CONSIDÉRANT QUE cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Fournier, secondé par Jocelyn Poulin et unanimement résolu,

QUE la Municipalité de Chartierville demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la Loi sur la Voirie, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux routes du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitudes de nonaccès auxdites routes.

Soutien Place aux jeunes du HSF

13-2376

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyé par Raymond Fournier que la Municipalité de Chartierville accorde le soutien financier demandé par le Carrefour Jeunesse-emploi du Haut-Saint-François pour la période 2013-2014 au montant de 60,60 \$. Adopté à l'unanimité.

PAARRM 2013-2014

13-2377

Il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Denis Dion et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve les dépenses au montant de 79 079,31 \$ pour les travaux exécutés pour l'exercice financier 2013-2014 dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) et y joigne les pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports. Adopté à l'unanimité

Soumission – rénovation façade Centre communautaire

13-2378

Il est proposé par Jocelyn Poulin, appuyé par Louis Désy et résolu à l'unanimité que la municipalité de Chartierville accorde à la compagnie Fenêtres PVC Inc. le mandat de rénovation au prix de 41 995,00 taxes en sus. Il est entendu que ce prix est forfaitaire et que la municipalité de Chartierville n'a pas à fournir d'acompte avant le début des travaux. Une lettre sera envoyée par monsieur le maire à M. Maxime Nadeau à cet effet.

8. Période de questions :

Mme Hélène Dion, responsable de la bibliothèque, demande au conseil si un repas peut toujours être payé pour les bénévoles, comme les années antérieures. Le conseil n'a aucune opposition à cette demande.

9. Affaires nouvelles :

10. Levée de la séance :

13-2379

La séance est levée à 20h10 par Nancy Lacroix sous la résolution 13-2379.

Jean Bellehumeur, maire

Maryse Prud'homme, secrétaire-trésorière